

# swissuniversities

swissuniversities  
Effingerstrasse 15, Case Postale  
3001 Berne  
www.swissuniversities.ch

## Procédure d'admission après le test d'aptitudes

Nous vous informons ci-dessous de la suite de la procédure d'admission en médecine humaine, dentaire et vétérinaire ou chiropractie, après le test d'aptitudes du 7 juillet 2023.

### **jusqu'au 4 août 2023 environ: information aux participantes et participants au test par courrier recommandé**

#### *Décision*

Les hautes écoles communiqueront les résultats du test et l'attribution d'une place d'études par courrier recommandé jusqu'au 4 août 2023 environ. Veuillez à être en mesure de réceptionner le courrier.

Si la place d'études a été attribuée dans une autre haute école, celle-ci envoie également la décision correspondante.

#### *Lettre de swissuniversities, y c. résultat obtenu au test (CDT)*

Une lettre de swissuniversities à propos de l'attribution d'une place d'études, y compris le résultat obtenu au test par le Centre pour le développement de tests et le diagnostic (CDT) à Fribourg, est jointe à la décision de la haute école.

La décision informe les participantes et participants sur la base de leur résultat au test, si :

- une place d'études a pu être attribuée à la haute école à laquelle ils se sont inscrits,
- une place d'études a pu être attribuée dans une autre haute école
- aucune place n'a pu être attribuée.

Les participantes et participants au test peuvent ensuite :

- soit confirmer la place par la procédure demandée et dans les délais réglementaires,
- soit la refuser et s'inscrire immédiatement dans un autre cursus non médical à la haute école de leur choix, à l'exception de programmes d'études avec une procédure d'admission spéciale. De plus, l'Université de Zurich et l'EPFZ exigent une inscription avant le délai du 30 avril pour l'admission à un cursus alternatif.

swissuniversities ne donnera aucune information au sujet des résultats du test ou de l'attribution de places d'études.

Les personnes n'ayant pas obtenu une place d'études cette année pour les études de médecine et souhaitant toujours débiter des études de médecine en Suisse doivent à nouveau s'inscrire dans les délais l'année prochaine (15 février 2024). Toutes les informations nécessaires seront publiées sur le site web de swissuniversities à partir de novembre 2023.